

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC D'ANTOINE-LABELLE**  
**COMITÉ ADMINISTRATIF**

Procès-verbal du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle, tenu à la salle des Préfets, édifice Émile-Lauzon, 405, rue du Pont à Mont-Laurier, le 12 octobre 2023 à 13 h 30, la séance ordinaire ayant été convoquée selon les dispositions de la réglementation en vigueur.

Sont présents et forment le quorum requis :

- M. Daniel Bourdon, préfet
- M. Normand St-Amour, préfet suppléant
- Mme Colette Quevillon, membre
- M. Pierre Flamand, membre
- M. Denis Lacasse, membre
- M. Yves Bélanger, membre

Me Mylène Mayer, secrétaire-trésorière directrice générale, et Mme Karine Labelle, adjointe administrative à la direction générale, sont également présentes.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le préfet, M. Daniel Bourdon, ouvre la séance à 13 h 30.

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16685-10-23**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en y ajoutant toutefois le(s) point(s) suivant(s) :

- Retour quant au dossier SPCA

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**AGENDA DES RÉUNIONS ET DES PROCHAINES SÉANCES**

Les membres du Comité administratif prennent connaissance des prochaines rencontres prévues à l'agenda pour les mois d'octobre et novembre 2023.

\*\*\*\*\*

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16686-10-23**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2023**

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2023 tel que rédigé.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

## **SERVICES FINANCIERS**

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16687-10-23

### **REGISTRES DE CHÈQUES GÉNÉRAL ET DES SALAIRES - SEPTEMBRE 2023**

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants :

- le registre de chèques général, portant les numéros 61414 à 61586, totalisant 1 813 270.65 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2023. Le chèque #61440, en remplacement du chèque #61413, était daté du 31 août 2023 et a été inscrit sur le registre du mois d'août 2023. La séquence de numéro de chèques #61539 et 61540 est manquante puisque les chèques sont utilisés pour des talons multiples;
- le registre de chèques des salaires, portant les numéros 522221 à 522240 (élus), le numéro 112319 (élus), les numéros 522168 à 522220 (employés), et les numéros 522241 à 522293 (employés), totalisant 171 135.91 \$, dont 171 005.28 \$ en dépôts bancaires et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2023.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16688-10-23

### **REGISTRE DES PRÉLÈVEMENTS - SEPTEMBRE 2023**

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre des prélèvements, portant les numéros 295 à 300, totalisant 144 543.79 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2023.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16689-10-23

### **REGISTRE DE CHÈQUES DE LA COUR MUNICIPALE - SEPTEMBRE 2023**

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques de la Cour municipale, portant les numéros 1639 à 1645, totalisant 19 875.89 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2023.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16690-10-23

### **REGISTRE DE CHÈQUES DU FONDS DE GESTION DES BAUX DE VILLÉGIATURE - SEPTEMBRE 2023**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques du Fonds de gestion des baux de villégiature, chèques portant les numéros 548 à 549, totalisant 157.24 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2023.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16691-10-23

### **COMPTES À RECEVOIR DE 60 JOURS ET PLUS**

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé, sujet à vérification, l'état des

comptes à recevoir de 60 jours et plus, totalisant des soldes impayés de 17 433.80 \$, incluant les intérêts, au 30 septembre 2023.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16692-10-23

## **ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2023**

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt, sujet à vérification, l'état des revenus et des dépenses au 30 septembre 2023.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **RAPPORT DU PRÉFET**

Le préfet, M. Daniel Bourdon, mentionne que ses dernières activités et rencontres ont porté notamment sur :

- Rencontre quant à la pisciculture | 27 septembre 2023
- Rencontre avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) quant au pont Gens-de-Terre
- Rencontre quant aux supralocaux
- Rencontre FQM pacte fiscal | 10 octobre 2023
- Rencontre des préfètes et préfets – Partenariat Québec-municipalités | 11 octobre 2023

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

La directrice générale informe les membres du Comité administratif des activités de la direction générale depuis la dernière séance, à savoir :

### **Administration générale :**

- Comité attractivité | 20 septembre 2023

### **Aménagement :**

- Rencontre regroupement urbanisme | 11 octobre 2023

### **Finances :**

- Rencontre et préparation de la rencontre d'orientations budgétaires 2024 | 3 octobre 2023

### **IHV :**

- Rencontre avec le comité de travail sur les redevances | 12 septembre 2023
- Rencontre échange vente infrastructure | 20 septembre 2023
- Rencontre CTAL et MRC - suite mandat redevances | 21 septembre 2023
- Rencontres d'échanges avec la FQM et les MRC impliquées dans les projets (demande soutien financier) | 22 septembre 2023
- Rencontre d'échanges avec MRC impliquées dans les projets IHV | 28 septembre 2023
- Échange avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation concernant le déplacement de la route 117 | 5 octobre 2023
- Rencontre RCGT pour prochaines étapes du mandat | 11 octobre 2023

- Transmission des lettres pour validation faisabilité auprès des gouvernements | 11 octobre 2023
- Rencontre quant à la dorsale – CSSHL | 12 octobre 2023
- Discussions avec la CTAL pour soutien dans la cession, participation financière, vérifications des besoins et demandes quant à l'étude de la situation financière demandée par le ministère de l'Économie et de l'Innovation
- Enjeu Trispec
- Début coordination travaux déplacement route 117 (travaux d'ingénierie)
- Communiqué pour annoncer intention suivant étude RCGT

**Incendie et sécurité civile :**

- Échange MAMH pour programme d'aide au regroupement pour projet radiocommunication
- Table technique et comité SCRSI
- Transmission addenda SUMI aux municipalités et villes
- Réflexion procédure révision entente

**Ressources humaines :**

- Absence temporaire d'un employé
- Départ d'un employé SGIRN
- Concours technicienne juridique et poste d'aménagiste régional

**Développement culturel et jeunesse :**

- Lancement du documentaire sur le P'tit Train du Nord | 11 octobre 2023

**Parc linéaire :**

- Dépôt projet DOTPR en collaboration avec la Corporation du PTDN
- Rencontre suivi poursuite Perron avec la Corporation | 13 septembre 2023
- Rencontre de démarrage travaux de ponceaux | 14 septembre 2023
- Début des travaux de ponceaux | 25 septembre 2023
- CA Corporation PTDN | 6 octobre 2023
- Fermeture Maison du Pacifique

**Fonds régions et ruralité (FRR) | Volet 3 (Signature innovation)**

- Rencontre direction PRMD, CLD et H. Philion | 20 septembre pour échange des programmes d'aides financières
- Échange concernant dépôt demande à Desjardins
- Réception des premières factures du PRMD

**Fonds régions et ruralité (FRR) | Volet 4 (Soutien à la vitalisation)**

- Comité vitalisation | 21 septembre 2023
- Échange projet TACAL pour municipalités partenaires et localisation bornes
- Discussion et échange UQAT et MAMH pour changement promoteur
- Suivi des projets FRRV4 #1
- Préparation rencontre organismes
- Transmission des lettres d'invitation aux municipalités

**PIIRL :**

- Suivi demande au MTQ sur précision de l'inventaire

**Autres :**

- Rencontre DG8 CPÉRL | 15 septembre 2023
- Préparation dossiers FRRV1
- Suivi et rencontre avec la firme pour tests d'intrusion | 20 septembre 2023

- CA CPÉRL | 22 septembre 2023
- Séance de travail du Conseil et Conseil de la MRCAL | 26 septembre 2023
- CA du TACAL | 27 septembre 2023
- Rencontre – Rédaction du portrait et des grands constats concernant l’occupation et vitalité des territoires (OVT) et MAMH | 5 octobre 2023
- Comité directeur Laurentides en emploi | 6 octobre 2023
- Rencontre FQM pacte fiscal | 10 octobre 2023
- Rencontre service d’urbanisme et d’inspection avec l’aménagement du territoire | 11 octobre 2023
- Rencontre avec le directeur OMH des Hautes-Laurentides | 12 octobre 2023

\*\*\*\*\*

**CORRESPONDANCE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

| <b><u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u></b> |                                                                                                                                                                                                                           |
|---------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>PROVENANCE</u></b>              | <b><u>SUJET</u></b>                                                                                                                                                                                                       |
| MTMD                                  | Ouverture du nouveau pont sur la 309 à Notre-Dame-du-Laus                                                                                                                                                                 |
| Centre d’exposition Mt-Laurier        | Documents quant à la demande 2024 (Correspondance, rapport d’activités culturelles 2022 et états financiers au 31 mars 2023)                                                                                              |
| PG Solutions                          | Avis d’augmentation 2024                                                                                                                                                                                                  |
| Secrétariat à la cond. Féminine       | Correspondance + copie papier du document : « Pour faire progresser l’égalité partout au Québec – Guide de mise en œuvre des ententes sectorielles de développement en matière d’égalité entre les femmes et les hommes » |
| MAMH                                  | Lettre - Rapport financier 2022                                                                                                                                                                                           |
| MAMH                                  | Correspondance   Modification au règlement municipal décrétant l’imposition d’une taxe pour le financement des centres d’urgence 9-1-1                                                                                    |
| MRC de la Côte-de-Beaupré             | Résolution no. 2023-09-376   Impact des moyens de pression des membres de la Sûreté du Québec liés à la non-signification des constats d’infraction (diminution drastique de l’émission d’infraction)                     |
| Loisirs Laurentides                   | Correspondance   Soutien financier aux athlètes boursiers 2024 du Fonds de l’athlète des Laurentides                                                                                                                      |
| PRMD                                  | Contrat de service dans le cadre du projet « Signature et innovation » de la MRC d’Antoine-Labelle signée                                                                                                                 |
| CRE Laurentides                       | Consultation régionale Plan Nature                                                                                                                                                                                        |
| Conseil Québ. du Sentier Trans.       | Programmes de financement Sentier Transcanadien                                                                                                                                                                           |
| MTMD                                  | Convention d’aide financière 20230525-012 – Véloce III - Volet 2 (signée par toutes les parties)                                                                                                                          |
| Mun. les Îles-de-la-Madeleine         | Appui à la Municipalité de La Macaza - Interdiction des maisons flottantes ou de leur usage - Demande aux gouvernements provincial et fédéral                                                                             |

|                             |                                                                                                                                                                                                   |
|-----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| MAPAQ                       | Avenant   Entente bioalimentaire<br>Laurentides                                                                                                                                                   |
| Marie-Hélène Gaudreau       | Invitation - Forum sur les enjeux<br>d'itinérance et de logement dans<br>Laurentides-Labelle – 11 octobre 2023                                                                                    |
| MCC                         | Lettre d'admissibilité – EDC2024                                                                                                                                                                  |
| Comité de citoyen de L'Asc. | 321 Nord – Réfection de la route                                                                                                                                                                  |
| MTMD                        | Comité citoyen de l'Ascension – Réfection<br>Route 321                                                                                                                                            |
| Mun. De Notre-Dame-du-Laus  | Invitation – Dévoilement de la nouvelle<br>identité visuelle de la municipalité                                                                                                                   |
| MEIE                        | Important – Prolongation du PAUPME –<br>FEUX DE FORÊT                                                                                                                                             |
| MTMD                        | MTMD – 20230525014 – Programme<br>d'aide aux infrastructures de transport actif<br>(Véloce III - Volet 3 : Entretien de la Route<br>verte et de ses embranchements)   Aide<br>financière accordée |
| UMQ                         | Convocation – Rencontre des préfètes et<br>préfets – Partenariat Québec-municipalités –<br>11 octobre 2023                                                                                        |
| Ville Blainville            | Invitation – La Grande marche de Blainville<br>/ Jeux du Québec / 15 oct.                                                                                                                         |
| CTAL                        | Résolution CA-2020925-535 – Déclaration<br>d'intention MRC                                                                                                                                        |
| Contribuable                | Copie d'une pétition adressée à la<br>municipalité de Chute-St-Philippe pour<br>l'asphaltage du chemin du lac des Cornes                                                                          |
| COBALI                      | Invitation 20e anniversaire – 2 novembre –<br>ND-du-Laus                                                                                                                                          |
| UMQ                         | Info Express   Appel de projets –<br>Programme d'aide financière à la mise aux<br>normes de barrages municipaux (PAFMAN)                                                                          |

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16693-10-23

### **RAPPORT SUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 359 ET 482**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport sur l'application des règlements numéro 359 et 482 couvrant la période du 1er septembre 2023 au 30 septembre 2023.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

### **INTENTION DE LA COOPÉRATIVE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS D'ANTOINE-LABELLE (CTAL) DANS LE CADRE DU RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE QUANT AUX INFRASTRUCTURES DU PROJET BRANCHER ANTOINE-LABELLE**

Les membres du comité administratif prennent connaissance de la résolution du conseil d'administration de la CTAL (CA-20230925-535) quant à la déclaration d'intention à la MRC d'Antoine-Labelle suite au rapport préliminaire déposé par la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT). Des échanges suivent.

\*\*\*\*\*

**DEMANDES DE LA MRC AUX GOUVERNEMENTS PROVINCIAL ET FÉDÉRAL QUANT AU PROJET DE CESSION DE L'INFRASTRUCTURE POUR LA DESSERTE D'INTERNET HAUTE VITESSE AUX CITOYENS RELATIVEMENT À BRANCHER ANTOINE-LABELLE**

La directrice générale informe les membres du comité administratif que des correspondances ont été transmises aux gouvernements provincial et fédéral afin de demander leur avis préalable afin d'effectuer un transfert de toutes les conditions et engagements de l'entente MRC-CTAL.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16694-10-23

**NOMINATION AU COMITÉ DE RÉVISION DE LA STRATÉGIE VISANT À ASSURER L'OCCUPATION ET VITALITÉ DES TERRITOIRES (OVT) DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH)**

ATTENDU qu'à l'automne 2023, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a entamé la révision de la stratégie visant à assurer l'occupation et vitalité des territoires (OVT);

ATTENDU que différents travaux doivent être réalisés notamment afin de réaliser un diagnostic et un portrait de la région en vue de l'élaboration des prochaines priorités régionales et de veiller au bon déroulement de la démarche;

ATTENDU que le but de cette démarche est, entre autres, de veiller à ce que toutes les composantes essentielles de la MRC aient été prises en considération et qu'aucun aspect significatif n'a été omis;

ATTENDU que le comité directeur sera en charge de suivre la démarche et de fixer les prochaines priorités régionales des Laurentides;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité de nommer le préfet et, à son défaut, la direction générale afin de siéger sur ledit comité.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16695-10-23

**REMPLACEMENT DE LA CARTE DE CONTRÔLE DE L'ASCENSEUR DE L'ÉDIFICE ÉMILE-LAUZON**

ATTENDU l'ordre de service et de réparation transmis à la MRC par la compagnie Otis qui fournit le service d'entretien de l'ascenseur situé dans l'édifice Émile-Lauzon situé au 425, rue du Pont à Mont-Laurier, nous informant que la carte de contrôle existante est devenue obsolète;

ATTENDU la confirmation d'Otis à l'effet que la pièce existante ne sera plus couverte par notre contrat de service, puisqu'elle est considérée comme obsolète;

ATTENDU que cette mise à niveau contribuera à améliorer la fiabilité et à prolonger la durée de vie de l'ascenseur situé dans les bureaux de la MRC;

ATTENDU qu'Otis nous confirme que le bris de cette pièce n'entraînerait aucun enjeu de sécurité pour les utilisateurs;

ATTENDU que l'ascenseur est assujéti au Code de sécurité des ascenseurs qui prévoit à l'article 90 qu'un ascenseur doit être utilisé pour les fins pour lesquelles il a été conçu et maintenu en bon état de fonctionnement et de sécurité;

ATTENDU que le contrat d'entretien signé en 2005 entre la MRC d'Antoine-Labelle et la compagnie Otis Canada Inc. prévoit que les pièces doivent être fournies et remplacées par la compagnie Otis;

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale ou la direction générale adjointe à signer l'ordre de Service et de Réparation d'Otis relativement à la commande et au remplacement de la carte de contrôle 211 existante de l'ascenseur de l'Édifice Émile-Lauzon. Il est de plus résolu d'autoriser la directrice des services financiers à acquitter la facture prévue au montant de 19 800,00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**DEMANDE DE REPRÉSENTANT AU GROUPE DE CONSULTATION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE DANS LE CADRE DU PROJET ÉDUCATIF DES CENTRES D'ÉDUCATION DES ADULTES CHRIST-ROI DE MONT-LAURIER ET L'IMPACT DE RIVIÈRE-ROUGE**

La directrice générale informe les membres du comité de la correspondance reçue des Centres d'éducation des adultes Christ-Roi de Mont-Laurier de l'Impact de Rivière-Rouge quant à l'invitation au groupe de consultation avec la communauté de la MRC d'Antoine-Labelle dans le cadre de leur *Projet éducatif*. La consultation se tiendra le lundi 30 octobre 2023. Le préfet, M. Daniel Bourdon, mentionne qu'il assistera à la rencontre. Il représentera donc la MRC d'Antoine-Labelle.

\*\*\*\*\*

**DEMANDE D'APPUI DU REGROUPEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DES LAURENTIDES (ROCL) QUANT À LA DÉTRESSE SOCIALE**

Cette demande sera traitée lors d'une prochaine séance.

\*\*\*\*\*

**RETOUR QUANT AU DOSSIER SOCIÉTÉ POUR LA PRÉVENTION DE LA CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX (SPCA)**

La directrice générale informe les membres du comité administratif que des démarches ont été effectuées afin de connaître les différentes exigences et modalités pour la mise en place de la SPCA. Elle mentionne qu'il s'agit habituellement d'un organisme sans but lucratif (OSBL) soumis à des autorisations, permis et règles du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Il faudrait donc, pour la constitution d'une SPCA, procéder à la création et mise en place d'un OSBL détenant son propre conseil d'administration. Les membres sont également informés des principales étapes du processus spécifique de création pour la plupart des SPCA ou Société Protectrice des Animaux (SPA). La première étape est d'évaluer les besoins de la communauté et par la suite, de former un premier conseil d'administration. Les membres échangent et il est regardé de l'inclure à la planification 2024 afin de regarder la nécessité de procéder à l'évaluation des besoins et de consultations du territoire.

\*\*\*\*\*

**SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE**

**RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE**

M. Guy Quevillon, directeur du service de l'évaluation foncière, est présent et informe les membres des derniers travaux du service quant à l'organisation du service, aux activités particulières, à la mise à jour des rôles et revisite, aux demandes de révision et appel au T.A.Q. et à l'équilibrage des rôles 2024-2025-2026.

\*\*\*\*\*

**CORRESPONDANCE DU SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE**

| <b><u>PROVENANCE</u></b> | <b><u>SUJET</u></b>                                                                                                          |
|--------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| MAMH                     | Approbation de la proportion médiane 2024 – Municipalité de Ferme-Neuve (79097)                                              |
| MAMH                     | Approbation de la proportion médiane 2024 – Municipalité de Mont-Saint-Michel (79110)                                        |
| MAMH                     | Approbation de la proportion médiane 2024 – Municipalité de Kiamika (79025)                                                  |
| MAMH                     | Approbation de la proposition médiane 2024- Municipalité de Chute-Saint-Philippe                                             |
| MAMH                     | Approbation de la proposition médiane 2024- Municipalité de Lac-du-Cerf                                                      |
| MAMH                     | Approbation de la proportion médiane 2024 – Municipalité de Lac-Saint-Paul                                                   |
| MAMH                     | Approbation de la proportion médiane 2024 – Ville de Mont-Laurier                                                            |
| MAMH                     | Approbation de la proportion médiane 2024 – Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain                                           |
| MAMH                     | Approbation de la proportion médiane 2024 – Village de Lac-Saguay                                                            |
| MAMH                     | Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière – Exercice financier 2024   Municipalité de La Macaza |

\*\*\*\*\*

**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE**

M. Jocelyn Campeau, directeur du service de l'aménagement du territoire, est présent. Au cours du dernier mois, les principales activités du service de l'aménagement du territoire ont porté sur :

**Calendrier des rencontres**

- FQM Communautés forestières | 14 septembre 2023
- Rencontre chemin 17 CIP | 15 septembre 2023
- Rencontre interministérielle PRRK | 18 septembre 2023
- Commission d'aménagement | 19 septembre 2023
- TGIRT sud | 20 septembre 2023
- Projet CSP Aire protégée | 20-21 septembre 2023
- CAR Aménagement-MAMH | 21 septembre 2023
- PACC MRCAL | 22 septembre 2023
- Suivi projet GMR TNO - Stratzer | 26 septembre 2023
- Webinaire Rédaction de règlements municipaux (AARQ) | 3 octobre 2023
- TGIRT Nord | 4 octobre 2023
- Rencontre info regroupement en urbanisme | 11 octobre 2023

### **Aménagement du territoire**

- PDZA :
  - Adoption du PDZA révisé au CM (sept)
  - Préparation du plan d'action pour mise en œuvre année 1
  - Mandat infographie octroyé
- PACC
  - Priorisation des mesures avec WSP
  - Rapport final en préparation
- PRMHH : prolongation délai pour analyse et correctifs à faire d'ici l'automne
- Cours d'eau
  - Cours d'eau Venne / VML : visite terrain | 27 sept
  - Infraction Sigouin LDE : Travaux à venir

### **Gestion (ententes et conventions)**

#### **Baux de villégiature | sable et gravier**

- Sablières :
  - Restauration Lac-Douaire : Travaux débutés, reboisement à faire
  - Restauration Lac Boyd : Rapport final en rédaction

### **TPI | Territoire public intramunicipal**

#### **Forestier**

- Suivi du transport des bois du chantier Lac des Tourtes ;
- Rencontre de démarrage – travaux de martelage des secteurs à Rivière-Rouge, le 14 septembre ;
- Rencontre de démarrage et suivi des travaux pour le remplacement des ponceaux sur le chemin du Lac Boyd, le 2 octobre ;
- Préparation des contrats pour les travaux d'aménagement forestier des secteurs à Rivière-Rouge ;
- Accompagnement des acériculteurs intéressés à la nouvelle offre de contingent acéricole ; pour s'agrandir ou s'installer sur les TPI ;

#### **Fonciers**

- Suivi et échanges MRNF sur les dossiers en cours
  - Échange à NDP
  - Régularisation chemin Robert

### **TNO | Territoire non organisé**

- GMR en secteurs éloignés – poursuite du mandat
  - Dépôt du rapport d'étape
  - Phase suivante : proposition de projet pilote

\*\*\*\*\*

**CORRESPONDANCE DU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

## PROVENANCE

## MRNF

Réponse à une demande de régularisation -  
Dossier 679280

MRNF

Réponse à une demande de régularisation de succession - Dossier 679279

MRNF

Lettre d'autorisation de la PRAN 2023-2024  
sur TPI de la MRC d'Antoine-Labelle

## Pourvoirie Cockanagog

Chemin Cockanagog vs déneigement\_  
Résolution de la Municipalité de Ferme-  
Neuve

Me Thibodeau, notaire

Permission d'occupation pour signature

\*\*\*\*\*

## AVIS DE NON-CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE : RÈGLEMENT 23-31

ATTENDU que la municipalité de Ferme-Neuve a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 23-31 modifiant son règlement numéro 23 relatif au zonage;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis non favorable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'émettre un avis non favorable quant à la conformité du règlement numéro 23-31 de la municipalité de Ferme-Neuve, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA**  
**VILLE DE MONT-LAURIER : RÈGLEMENT # 134-78**

ATTENDU que la Ville de Mont-Laurier a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 134-78 modifiant son règlement numéro 134 relatif au zonage;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 134-78 de la Ville de Mont-Laurier, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA**  
**VILLE DE MONT-LAURIER : RÈGLEMENT # 134-79**

ATTENDU que la Ville de Mont-Laurier a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 134-79 modifiant son règlement numéro 134 relatif au zonage;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 134-79 de la Ville de Mont-Laurier, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16699-10-23

**AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-LAURIER : RÈGLEMENT # 134-80**

ATTENDU que la Ville de Mont-Laurier a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 134-80 modifiant son règlement numéro 134 relatif au zonage;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 134-80 de la Ville de Mont-Laurier, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16700-10-23

**AVIS DE CONFORMITÉ À UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) DE LA VILLE DE MONT-LAURIER : RÉSOLUTION #23-09-620**

ATTENDU que la ville de Mont-Laurier a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité une résolution portant le numéro 23-09-620 à l'égard d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) (lot 3 048 186, cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle) pour la propriété sise au 817, rue de la Madone ;

ATTENDU que le projet soumis a pour objectif de permettre, conformément au règlement numéro 270 sur les PPCMOI de la Ville de Mont-Laurier, la location de bureaux professionnels à la condition qu'une bande de verdure comportant un aménagement paysager soit aménagée du côté de la rue Dorion, à partir de la porte montante gauche et s'étendant jusqu'à la limite latérale de propriété.

ATTENDU que le service de l'aménagement du territoire, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (lot 3 048 186, cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle), pour la propriété sise au 817, rue de la Madone, en regard des objectifs du schéma

d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositifs de son document complémentaire.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16701-10-23

**AVIS DE CONFORMITÉ À UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES : RÉSOLUTION # 2023-10-8490**

ATTENDU que la municipalité de Lac-des-Écorces a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité une résolution portant le numéro 2023-10-8490 à l'égard d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) (lot 3 313 290, cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle) pour une propriété située à l'intersection du boulevard Saint-François et de la rue de La Grande-Allée ;

ATTENDU que le projet soumis a pour objectif de permettre, conformément au règlement numéro 194-2016 sur les PPCMOI de la municipalité de Lac-des-Écorces, l'implantation d'un immeuble résidentiel de type multilogements (16 logements).

ATTENDU que le service de l'aménagement du territoire, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (lot 3 313 290, cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle), pour la propriété située à l'intersection du boulevard Saint-François et de la rue de La Grande-Allée, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositifs de son document complémentaire.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16702-10-23

**REMBOURSEMENT BAIL TPI 2023 | PARC RÉGIONAL DU POISSON BLANC**

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle loue à la Corporation du parc du Poisson Blanc (CPPB) un emplacement situé sur un lot public intramunicipal, d'une superficie approximative de 19 300 m<sup>2</sup> pour son site d'accueil Le Bastion (bail # 679173);

ATTENDU que des investissements importants sont faits annuellement par la Corporation afin d'offrir aux visiteurs du parc un site d'accueil attrayant, contribuant ainsi à la mise en valeur des terres publiques intramunicipales;

ATTENDU les retombées importantes des activités du Parc régional du Poisson-Blanc;

ATTENDU le dépôt d'une demande d'aide financière de la Corporation du Parc du Poisson Blanc visant à soutenir les investissements 2023 de cette dernière sur le territoire public intramunicipal (TPI);

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité que suite aux paiements des frais des baux concernés par la Corporation du Parc du Poisson Blanc, la MRC lui verse une aide financière 3 423 \$ pour l'année 2023, à même le fonds des TPI, afin de rembourser les frais de baux et d'autoriser les services financiers à effectuer le paiement.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16703-10-23

**DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022 QUANT AU RÈGLEMENT  
RÉGIONAL D'ABATTAGE D'ARBRES DE LA FORÊT PRIVÉE**

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport d'activité 2022 sur le règlement d'abattage d'arbres de la forêt privée de la MRC d'Antoine-Labelle, lequel démontre une légère baisse des certificats d'abattage d'arbres émis annuellement, soit 64 certificats en 2022 comparativement à 81 pour l'année 2021.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16704-10-23

**DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ QUANT AUX  
ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN AMÉNAGEMENT DU  
TERRITOIRE (OGAT) 2023**

ATTENDU la demande d'appui de la MRC du Rocher-Percé quant aux orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) 2023, aux termes de la résolution 23-09-183-O, qui se lit comme suit :

*CONSIDÉRANT que le gouvernement souhaite renouveler les orientations gouvernementales en aménagement du territoire, car celles actuellement en vigueur datent de 1994;*

*CONSIDÉRANT que les MRC de la Gaspésie sont favorables et s'entendent sur la nécessité de se doter de nouvelles orientations permettant de moderniser le cadre en aménagement du territoire;*

*CONSIDÉRANT que les MRC de la Gaspésie ont déjà signifié dans le passé leur volonté d'obtenir des orientations qui prennent en compte leurs particularités territoriales;*

*CONSIDÉRANT qu'encore une fois, la proposition d'OGAT soumise ne reflète pas les demandes de la Gaspésie, notamment celles de 2018;*

*CONSIDÉRANT que le développement de la Gaspésie passe par une reconnaissance de ses particularités par le gouvernement et que cette reconnaissance doit se traduire via un cadre d'aménagement adapté à sa réalité;*

*CONSIDÉRANT que la proposition des nouvelles OGAT semble davantage répondre à des enjeux urbains reliés à une forte croissance démographique et qu'elle apparaît peu adaptée aux régions rurales qui sont aux prises avec une réalité et un mode d'occupation du territoire bien particuliers;*

*CONSIDÉRANT que la proposition des nouvelles OGAT prévoit une typologie de MRC (groupe) en fonction des dynamiques de croissance observées dans chaque MRC afin de moduler certaines attentes gouvernementales (exigences);*

*CONSIDÉRANT que les MRC de la Gaspésie se retrouvent, suivant la typologie proposée, dans le même groupe que des MRC ayant une dynamique de croissance complètement différente, notamment*

*au niveau du nombre total d'habitants et des indices de vitalité économique;*

*CONSIDÉRANT que suivant cette proposition, le gouvernement imposerait 132 des 145 exigences aux MRC de la Gaspésie, bien que ces dernières aient toutes des indices de vitalité économique négatifs;*

*CONSIDÉRANT que toutes les MRC de la Gaspésie ont formulé des commentaires au ministère lors de la tournée régionale en juin 2023 et via la consultation web;*

## **II EST PROPOSÉ PAR**

*Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères)*

*Que le conseil de la MRC du Rocher-Percé :*

- 1. Signifie au gouvernement du Québec son désaccord quant à la nouvelle proposition d'orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT), et ce, particulièrement au niveau des objectifs et attentes formulées à l'égard des MRC;*
- 2. Demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de rédiger des OGAT spécifiques aux régions rurales afin de véritablement tenir compte des enjeux et des problématiques régionales et territoriales;*
- 3. Demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de prendre en considération les commentaires formulés par les MRC de la Gaspésie relativement au « Document de consultation en vue de la publication des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire » lors de la consultation web avant la rédaction de la version finale des OGAT.*

ATTENDU que les membres du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle sont en accord avec les énoncés de la résolution 23-09-183-O de la MRC du Rocher-Percé;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'appuyer la MRC du Rocher-Percé dans sa demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, soit :

1. Signifier au gouvernement du Québec son désaccord quant à la nouvelle proposition d'orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT), et ce, particulièrement au niveau des objectifs et attentes formulées à l'égard des MRC;
2. Demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de rédiger des OGAT spécifiques aux régions rurales afin de véritablement tenir compte des enjeux et des problématiques régionales et territoriales;
3. Demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de prendre en considération les commentaires formulés par les MRC de la Gaspésie relativement au « Document de consultation en vue de la publication des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire » lors de la consultation web avant la rédaction de la version finale des OGAT.

Il est de plus résolu de transmettre copie de la présente résolution à Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales, à Mme Maïté Blanchette Vézina, ministre des Ressources naturelles et des Forêts, à Mme Chantale Jeannotte,

députée de Labelle, à l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ), à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS**

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16705-10-23

**REGISTRE DE CHÈQUES DES TNO - SEPTEMBRE 2023**

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques des TNO, portant les numéros 9228 à 9253, totalisant 67 072.89 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2023.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16706-10-23

**REGISTRE DES PRÉLÈVEMENTS DES TNO - SEPTEMBRE 2023**

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre des prélèvements des TNO, portant les numéros 76 à 77, totalisant 9 414.39 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2023.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16707-10-23

**ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS AU 30 SEPTEMBRE 2023**

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt, sujet à vérification, l'état des revenus et des dépenses des Territoires non organisés au 30 septembre 2023.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**CORRESPONDANCE DE L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS**

Aucune correspondance n'a été reçue.

\*\*\*\*\*

**DEMANDE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE (RIDL) QUANT À LA CESSIION DE LA PLEINE COMPÉTENCE RELATIVEMENT À LA GESTION ET À LA COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES POUR LES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO) DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE**

Ce point sera traité lors d'une prochaine séance.

\*\*\*\*\*

**SERVICE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES**

**RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE**

M. Claude Dionne, directeur du service de gestion intégrée des ressources naturelles, est présent. Au cours du dernier mois, les principales activités du service ont porté sur :

- Préparation et tenu de la TGIRT Sud du 20 septembre ;
- Participation à la rencontre des coordonnateurs des TGIRT, organisée par le BCTLGIRT, le 21 septembre ;
- Préparation et tenu de la TGIRT Nord du 4 octobre ;
- Préparation de la prochaine TGIRT conjointe le 25 octobre ;
- En continu : Participation aux comités ciblés et rencontres d'informations pour l'harmonisation des chantiers présentés aux TGIRT.

\*\*\*\*\*

**CORRESPONDANCE DU SERVICE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES**

Aucune correspondance n'a été reçue.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16708-10-23

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)**

ATTENDU que le ministère des Ressources naturelles et des forêts (MRNF) a convenu d'une entente de délégation de gestion relative au programme d'aménagement durable des forêts (PADF) avec les MRC concernées de la région des Laurentides;

ATTENDU que cette entente vient à échéance le 31 mars 2024;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle souhaite et reconnaît la pertinence de reconduire cette Entente à son échéance, dont notamment, le mandat associé à la gestion et aux travaux des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT);

ATTENDU qu'il est nécessaire pour la MRC de connaître l'intention du ministère afin, entre autres, d'assurer le maintien des mandats et des différentes ressources humaines affectées aux mandats;

ATTENDU que le 5 octobre 2023, le MRNF a confirmé au directeur du service de gestion intégrée des ressources naturelles son intention de poursuivre le soutien financier pour les mandats associés à la gestion et aux travaux des tables GIRT;

ATTENDU que la MRC juge qu'il est d'intérêt commun de poursuivre les travaux des TGIRT et de maintenir les ententes du PADF afin d'assurer le maintien des ressources humaines;

ATTENDU le dépôt de la description de poste de chargé(e) de projet – Développement et concertation du milieu naturel et forestier, classe IV, suivant l'annonce du départ du chargé de projet actuellement en place;

ATTENDU les discussions et les intentions des membres du comité administratif afin d'assurer de bonnes conditions au processus d'embauche;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt l'offre d'emploi quant au poste de chargé(e)

de projet – Développement et concertation du milieu naturel et forestier, classe IV, renouvelable aux 2 ans en modifiant celle-ci afin d’enlever les éléments conditionnels au renouvellement des PADF entre la MRC et le ministère.

Il est de plus prévu d’indiquer à l’offre d’emploi qui sera publiée, un terme d’emploi de 24 mois, malgré le fait que le gouvernement du Québec n’a pas confirmé officiellement le renouvellement des ententes PADF avec les MRC partenaires ainsi que les modalités d’application.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

Aucun contribuable ne se manifeste.

\*\*\*\*\*

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L’ordre du jour étant épuisé, le préfet lève la séance. Il est 15 h 17.

\*\*\*\*\*

|                                     |                                                                           |
|-------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| <hr/> <b>Daniel Bourdon, préfet</b> | <hr/> <b>Me Mylène Mayer, directrice générale et greffière-trésorière</b> |
|-------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|